



Contester indemnisation amiable après erreur médicale

Par **JL54**, le **12/04/2019** à **11:58**

Bonjour,

Victime d'un accident médical (reconnu par le praticien) en 2016, j'ai négocié avec son assureur une indemnisation amiable avec son assureur : acceptée (avec la clause de renonciation....) versée en 05/2017.

Après qu'un médecin généraliste ait déclaré la maladie subséquente comme consolidée :
TROP HATIVEMENT !

Je conteste aujourd'hui cette consolidation.

Est-ce envisageable ?